



Hélène PANAK
Conseillère municipale
Aigremont 2030



Annie MONNIER
Conseillère municipale
Aigremont 2030



Olivier BACCALA
Conseiller municipal
Aigremont 2030



Olivier CIZERON
Contributeur - Rédacteur
Aigremont 2030

Chères Aigremontoises,
Chers Aigremontois,

Après deux années de travail au sein du Conseil municipal, les élus de la liste Aigremont 2030 ont considéré qu'il était nécessaire de mieux informer les Aigremontois sur leur action et leurs votes au sein du Conseil.

Nous souhaitons aussi vous présenter nos analyses et nos positions sur les projets développés par la Mairie, positions qui prennent en compte bien évidemment leur impact budgétaire mais aussi les impacts sur le développement de notre village, le bien-être et la sécurité des habitants ainsi que la préservation de notre environnement.

Il est apparu que le meilleur moyen de le faire était de créer ce bulletin.

Mais au-delà de l'information, nous souhaitons l'utiliser comme un moyen d'échange entre vous et nos élus sur les sujets qui vous tiennent à cœur.

Ce bulletin doit aussi devenir un outil de gouvernance permettant à tous de participer à l'élaboration des décisions vous concernant. Cela passe par un effort de dialogue et d'écoute des opinions de chacun.

Il vous sera adressé de manière régulière et parallèlement nous mettrons à votre disposition des moyens de communication e-mails et site web pour faciliter nos échanges.

L'équipe de l'opposition municipale Aigremont 2030

Au sommaire... :

- ✓ Notre rôle dans l'opposition ;
- ✓ Des actions concrètes au service de notre village ;
- ✓ Désappointements ;
- ✓ La concertation version Aigremont Aime l'Avenir ;
- ✓ Opposition systématique ? Certainement pas ;
- ✓ Hervé, Sandrine et Jérôme : au revoir et merci
Bienvenue aux Olivier.



Notre rôle dans l'opposition

Lors des dernières élections municipales, la liste Aigremont 2030 vous a proposé une alternative à la majorité sortante, vous offrant ainsi le choix d'une gestion municipale différente : développement économique et durable, préservation de notre village et de notre environnement, baisse des dépenses et des impôts locaux, multiplication des concertations et des avis citoyens...

Les votes de 39% des Aigremontois nous ont donné trois sièges au sein du Conseil municipal.

Avec une étiquette « opposition » notre volonté n'est pourtant pas d'être systématiquement en désaccord avec les propositions et projets de la majorité.

Nous nous efforçons plutôt, tout en restant en accord avec notre vision de la préservation d'une ambiance village, de porter un regard critique mais constructif sur la gestion des affaires. Cela nous permet de jouer un rôle modérateur afin de limiter les dépenses, qui à nos yeux devraient rester dans une limite représentative d'un village de moins de 1500 habitants, afin d'éviter l'envolée de vos impôts par exemple.

Analyse, vigilance, modération, notre rôle est de représenter ceux d'entre vous qui nous ont accordé leurs suffrages, mais dans une plus large mesure de défendre les intérêts de tous les Aigremontois.

Ainsi nos actions les plus marquantes en près de deux ans de mandat ont été concrètes.

Aigremont 2030 : des actions concrètes au service de notre village

👍 Gel des tarifs de cantine et garderie :

Lors de la présentation du budget 2021, la majorité avait prévu d'augmenter de 18% le tarif de la cantine et de 10% celui de la garderie. Le prix du repas était ainsi porté à 5,90 euros. Après avoir comparé les tarifs pratiqués dans les communes alentour, nous avons fait valoir qu'une telle décision impacterait négativement les familles concernées sans intérêt réel pour l'équilibre budgétaire de la Commune. Et nous avons fait valoir les mêmes arguments pour le budget 2022.

Devant notre argumentation et notre ferme opposition, le Maire s'est résolu à retirer le projet de délibération relatif à ces augmentations prévues pour la rentrée scolaire 2021/2022 et a abandonné l'idée d'une augmentation sur 2022/2023.



👍 300 000 euros de recettes fiscales sauvées

La Commune d'Aigremont est une des très rares communes (peut-être même la seule en France) à avoir « oublié » d'appliquer l'article 16 de la loi de finance de 2020. Cet article prévoyait pour 2021 la compensation de la suppression de la taxe d'habitation dans les recettes communales par l'affectation de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

C'était clair, c'était simple... mais cela n'a pas été fait à Aigremont lors du vote du nouveau taux d'imposition le 26 mars 2021 (DCM 2021/02).

Lorsque la DGFIP s'est aperçue de l'erreur, le Maire a modifié la délibération erronée (DCM 2021/02 bis) sans le vote du Conseil Municipal pourtant obligatoire, rendant ainsi illégal le nouveau taux. Dès lors tous les Aigremontois auraient pu demander le remboursement de presque la moitié du montant de leur taxe foncière 2021, pouvant priver la Commune de quelques 300 000 euros de recettes.

Ce n'est que sur notre insistance auprès des services de la Préfecture que la délibération illégale a été retirée et que le nouveau taux a été revoté le 22 juin 2021...



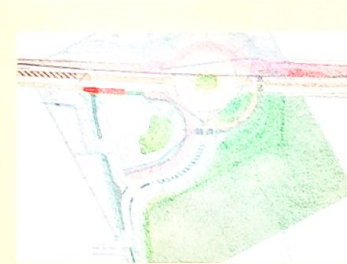
👍 Renégociation de la convention de gestion du rond-point de la RD30

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 22 juin 2021, le Maire a demandé que le Conseil Municipal approuve une convention de gestion du nouveau rond-point du PSG sur la RD 30.

Cette convention rédigée, semble-t-il, par les services du département, prévoyait la prise en charge par la Commune d'un grand nombre d'aménagements et de frais de fonctionnement qui ne lui incombait pas (arrêt de bus sur la Commune de Poissy, prise en charge des lampadaires du rond-point...)

Ce n'est qu'après de rudes échanges et le soutien inattendu d'un membre de la majorité que le projet de convention a été retiré.

Un nouveau projet, bien plus avantageux pour la Commune, a été voté lors de la séance du 5 novembre.



👍 Abandon de la zone UHI

Les Aigremontois se souviendront que le Maire et son précédent Conseil Municipal avaient arbitrairement décrété inondable une zone située au nord du haut de la Grande Rue lors de l'adoption du PLU de 2019. La liste Aigremont 2030 et les propriétaires des terrains ainsi arbitrairement classés avaient décidé de s'élever contre cette décision.

Sous cette forte pression, il aura donc fallu tout de même près de 2 ans et demi et une étude hydrologique pour permettre de faire disparaître cette anomalie du PLU. Pourtant aucune étude in situ des sols concernés n'a été réalisée. Seuls une étude sur dossier des sols de l'ensemble de la Commune et un simple questionnaire auront suffi à la Mairie pour « changer son fusil d'épaule »...

Malgré ce succès, le résultat de l'action de la majorité est dommageable pour de nombreux Aigremontois : c'est désormais quasiment toute la Commune qui se trouve contrainte, au sein du PLU de 2021, pour toute nouvelle construction, de respecter les obligations liées au retrait – gonflement des argiles (études géotechniques G1 / G2 et nouvelles contraintes de construction).

En effet, une nouvelle carte de ce risque (en bas à gauche) a malheureusement remplacé l'ancienne (en haut à gauche), imposant ces nouvelles contraintes à près de 50 maisons supplémentaires (quartier St Eloi, hameau des meuniers, Grande Rue...). Certains ont déjà pu constater l'absence d'argile malgré leur nouveau classement...

Retrait gonflement des argiles PLU 2019



Retrait gonflement des argiles PLU 2021



Désappointements...



Après l'explosion du budget initial de la rénovation de la mairie (doublement), la majorité a fort logiquement encore augmenté les taxes locales au surplus de l'augmentation de la base de calcul. Un bel exemple de saine gestion budgétaire...



Malgré les exigences de la loi, le Maire refuse pour la deuxième année consécutive d'organiser un débat portant sur la politique générale de la commune (article L2121-19 du Code Général des Collectivités Territoriales). Peut-être une expression de sa vision de la démocratie... (cf article suivant)

La concertation version Aigremont Aime l'Avenir...

Concertation : « pratique qui consiste à faire précéder une décision d'une consultation des parties concernées »

La concertation était un des engagements de la majorité municipale élue... mais, c'est bien connu, les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent.

Exemples concrets :

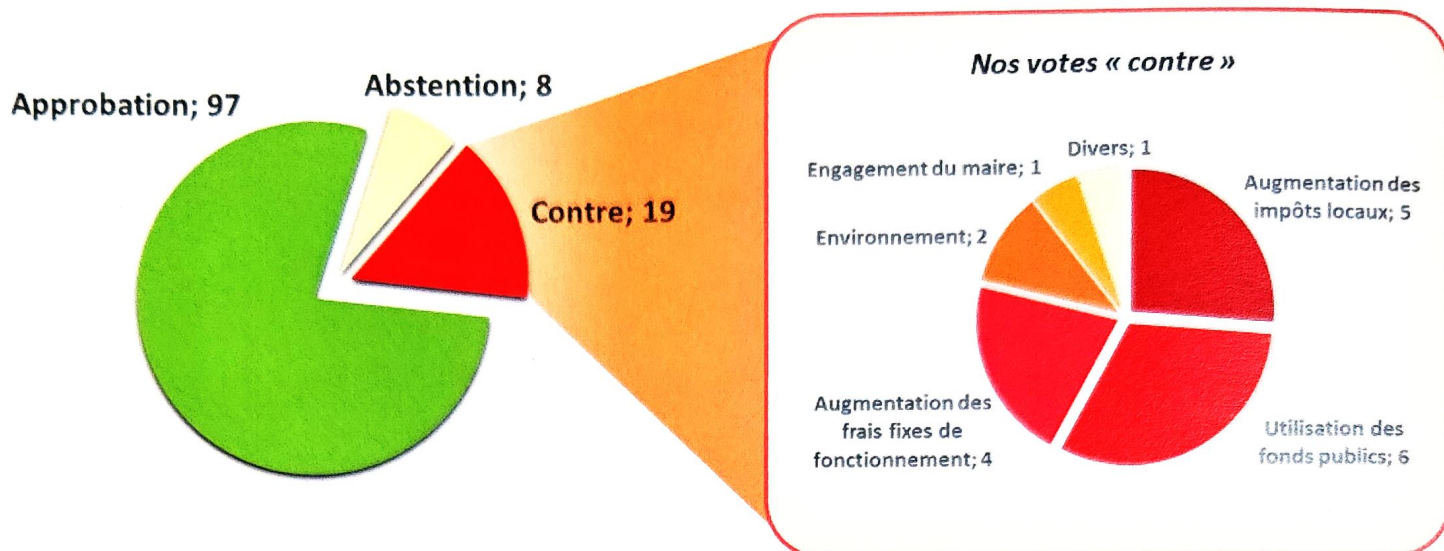
Même si le principe nous semble justifié au regard de nos engagements environnementaux, la décision de couper l'éclairage public entre 1h30 et 5h du matin, y compris sur le parking de la mairie (ce qui n'est pas sans poser des problèmes de sécurité) n'a fait l'objet d'aucune concertation. Quant aux modifications de stationnement dans la rue des Communes, les riverains ont été mis devant le fait accompli...

Espérons que ces méthodes ne soient pas reconduites dans le cadre du projet de la future salle des fêtes en plein cœur de village, dont nous connaissons déjà les inconvénients et le coût faramineux...

Opposition systématique ? Certainement pas !

Le Maire et son équipe aiment bien nous affubler de l'étiquette d' « Opposants systématiques ». En réalité sur les 124 délibérations prises depuis le début de cette mandature, l'opposition en a approuvées 97, soit 4 sur 5 !

Disons plutôt : « Opposition vigilante »



Hervé, Sandrine et Jérôme : au revoir et merci **Bienvenue aux Olivier**

Hervé, Sandrine et Jérôme ont déménagé ces derniers mois et ils ont logiquement laissé leur place au sein de la liste Aigremont 2030. Nous tenions à les remercier très chaleureusement pour l'ensemble de leurs idées, de leurs actions et de leur dévouement au service de notre commune.

Hervé, architecte et urbaniste a en particulier œuvré pour expliquer à chacun les enjeux du PLU et la nécessité de modifier la zone UHI. Et Sandrine a été une formidable source d'inspiration et de professionnalisme en particulier pour la rédaction de nos documents de campagne.

Jérôme avec sa gentillesse, sa bienveillance, ses compétences dans le domaine du numérique et sa sensibilité écologique a lui aussi été déterminant pour l'élaboration de notre programme.

Nous tenions par ces quelques lignes à les remercier et leur témoigner notre gratitude.

Nous tenons également souhaiter la bienvenue à Olivier (Baccala) qui intègre le Conseil Municipal et remercier chaleureusement Olivier (Cizeron) pour son aide déterminante au sein de notre équipe.

Vous avez la parole !

Nous souhaitons que ce bulletin devienne un moyen d'échange. Il n'est pas sain pour notre démocratie que vos priorités et votre point de vue sur la gestion de votre village ne soient entendus qu'à l'occasion des campagnes électorales.

Nous voulons donc mettre à l'ordre du jour du débat public vos priorités. N'hésitez donc pas à nous contacter pour nous en faire part soit par mail ou en déposant un message sur notre site

- ✓ Hélène PANAK : helene.panak@aigremont-78.fr / 06 95 31 25 79
- ✓ Annie MONNIER : annie.monnier@aigremont-78.fr
- ✓ Olivier BACCALA : olivier.baccala@aigremont-78.fr

- ✓ Pour la rédaction du bulletin : Olivier CIZERON : olivier.cizeron@bienvivreaaigremont.fr
- ✓ Prochainement : www.bienvivreaaigremont.fr

